

Nombre de membres

En exercice : 38
Présents : 14
Absents ayant donné pouvoir ou
procuration : 1
Absents : 23
Votants : 15
Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Date de la convocation
24/06/2025

Date d'affichage
02/07/2025

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 30 JUIN 2025
RECONVOCAION SUITE A ABSENCE DE QUORUM

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-sept heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents : Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Don Marc ALBERTINI, François MARTINETTI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI.

Suppléés : /

Absents ayants donné pouvoir : Marion PAOLINI à Francis GIUDICI.

Absents : Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie Félicia CRISTOFARI, Dominique FRATICELLI, Xavier LUCIANI, Ghjuvan-Santu LE MAO, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, Jean Noël GIUDICI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD-ANGELI, Lisa PAOLI-FRANCISCI, Jean Noël PROFIZI, Stella MORACCHINI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marlene GIUDICELLI.

Délibération n°4925 : Mobilités : Création du Comité des Partenaires de la CCFC

Le président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu le Code des transports, et notamment son article L1231-5 relatif à la création du comité des partenaires par l'autorité organisatrice de la mobilité,

Vu les statuts à jour de la CCFC, autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial.

Considérant la nécessité pour la CCFC en tant qu'AOM de créer un comité des partenaires, dont elle fixe la composition et les modalités de fonctionnement

Considérant le règlement intérieur annexé à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** de créer le Comité des Partenaires de la CCFC,

- **APPROUVE** les conditions de sa composition et de son fonctionnement détaillées dans le règlement annexé à la présente délibération.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération, à signer tout document relatif à cette affaire et à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président, Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI

Signé numériquement par: Francis GIUDICI
Organisme: COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU
Unité organisationnelle: 0002 200033827
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and AuthenticationX Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 02/07/2025 15:24:36

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025

Application agréée E-signature.com

93_EE-02B-200033827-20250630-1925-CE